



# Yves Détraigne

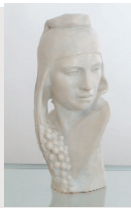
## Sénateur de la Marne



MARS 2014

Au service de l'intérêt général

Cette lettre électronique étant publiée après les élections municipales, Yves Détraigne tient à saluer tous ceux et toutes celles qui, après avoir exercé un ou plusieurs mandats, ont choisi de mettre fin à leur mandat de maire ou de conseiller municipal. Les responsabilités qu'ils ont exercées et le rôle qu'ils ont joué au sein de leur commune sont ô combien exigeants. Il faut féliciter de leur engagement sans faille les élus municipaux qui briguent un nouveau mandat. D'autres, enfin, découvriront cette fonction essentielle au service de leurs concitoyens.



Si le "statut" de l'élu local reste très fragile, la proposition de loi des sénateurs Gourault et Sueur visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat, devrait permettre aux élus d'accomplir leur mission dans de meilleures conditions : l'automatisme de la fixation au taux maximal de l'indemnité allouée au maire dans les petites communes, ou la validation de l'expérience acquise au titre d'une fonction élective locale font partie des nouvelles mesures. Le texte devrait permettre de mieux concilier la fonction élective et l'activité professionnelle...

Pour les maires nouvellement élus, la gestion des affaires communales sera un exercice nouveau avec des enjeux forts : évolution de la décentralisation, réforme de la fiscalité locale, maintien de services publics de qualité, éducation, solidarité, logement, développement économique, culture, environnement et développement durable...

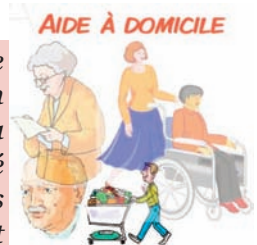
Le sénateur Détraigne souhaite donc à chacun et chacune qui s'engage dans cette mission ses vœux de succès et de réussite au service de l'intérêt général.

### Modalités pratiques du vote blanc

Suite à la promulgation de la loi du 21 février 2014 visant à reconnaître le vote blanc aux élections, le sénateur marnais a interrogé le ministre de l'Intérieur sur plusieurs points. L'article premier de ladite loi précise qu'une enveloppe ne contenant aucun bulletin pourra être assimilée à un bulletin blanc alors que, jusqu'à présent, elle était assimilée à un bulletin nul. Dans la mesure où la loi ne prévoit pas la mise à disposition de bulletins blancs, que se passera-t-il si un électeur glisse un bulletin blanc dans une enveloppe? Cette dernière sera-t-elle considérée comme un bulletin blanc ou comme un bulletin nul? Y aura-t-il une taille réglementaire à respecter pour ces bulletins pour qu'ils ne soient pas décomptés comme bulletins nuls, un bulletin blanc de taille différente de celle des autres bulletins utilisés pour cette élection pouvant constituer un signe de reconnaissance? Une mairie pourra-t-elle mettre à disposition, elle-même, des bulletins blancs afin de faciliter l'expression du droit de vote? Le sénateur espère que le gouvernement lui répondra sur ces différents points pratiques avant qu'ils ne soulèvent de problèmes lors des futurs dépouillements.



*Dans le cadre de la négociation actuelle par la Caisse nationale d'assurance vieillesse de sa convention d'objectifs et de gestion et de la concertation sur la future loi sur l'autonomie, Yves Détraigne a relayé auprès de la ministre des affaires sociales les inquiétudes de l'Union nationale de l'aide, des soins et des services à domicile de la Marne quant à l'avenir des prestations d'aide à domicile et des plans d'aide personnalisés auprès des retraités fragilisés dont les volumes d'intervention tendent à diminuer. S'interrogeant sur la mise en place de critères drastiques en termes de barème de ressources et d'âge des retraités pour l'accès aux prestations d'aide à domicile et aux plans d'aide personnalisés, il demande que de véritables moyens soient attribués aux caisses de retraites pour, d'une part, mettre en œuvre une politique d'action sociale à la hauteur des enjeux du vieillissement de la population et, d'autre part, répondre aux objectifs d'amélioration de la qualité du service rendu, de renforcement de la prévention et de professionnalisation du secteur de l'aide à domicile.*



### LA FICHE DE PÉNIBILITÉ...

Le principe du compte individuel pénibilité, prévu par la loi portant réforme des retraites, va contraindre, le chef d'entreprise à tenir des fiches "pénibilité" pour chaque salarié qui pourra ainsi, éventuellement, partir plus tôt en retraite. Malgré ses avantages, cette réforme vient encore complexifier sérieusement la gestion des entreprises.

### PENIBILITE STOP



### A LA COMPLEXITE

Considérant cette mesure contraire au discours de simplification gouvernemental, le sénateur a notamment demandé au ministre du Travail d'adapter les modalités de mise en œuvre de ce dispositif aux contraintes spécifiques des entreprises du bâtiment qui, pour la plupart d'entre elles, sont en effet des entreprises artisanales et se trouvent dans l'incapacité de faire face tant au surcroît de tâche s administratives qu'aux risques de contentieux liés à la tenue de fiches aussi détaillées.

## FINANCEMENT DE LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

En réponse au sénateur, le ministre de l'Éducation nationale a confirmé que les 4 000 communes ayant fait le choix d'un engagement précoce dans la réforme et scolarisant 1,3 million d'élèves bénéficieront de 82 millions d'euros pour l'année scolaire 2014-2015 (le même montant qu'en 2013-2014). Les quelques 19 000 communes scolarisant 4,5 millions d'élèves qui ne passeront au nouveau rythme qu'à la rentrée 2014 bénéficieront, quant à elles, de 285 millions d'euros au titre de l'année scolaire 2014-2015. En incluant les aides versées aux écoles privées sous contrat qui auront fait le même choix, l'accompagnement financier assuré par le fonds atteindra 500 millions d'euros.



## Logo TRIMAN



Rappelant que le recyclage est, outre ses bénéfices environnementaux, créateur d'emplois pérennes et non délocalisables, Yves Détraigne vient d'interpeller le ministre de l'Écologie afin que soit publié, au plus vite, le décret d'application de l'article de la loi sur la simplification de la vie des entreprises rendant obligatoire l'apposition du logo Triman au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Lors des débats sur le sujet en janvier au Sénat, le gouvernement avait bien précisé que le logo Triman, signalétique commune applicable aux produits recyclables, participait à la nécessité de faire du recyclage une priorité. Aujourd'hui, le gouvernement peine à publier le décret d'application alors que, toujours lors de cette séance, le ministre avait précisé que les expérimentations en cours

montraient qu'un tel affichage n'entraînait pas de surcoût et correspondait bien à la demande des consommateurs. Le logo Triman doit permettre de simplifier le geste de tri et ainsi soutenir le développement des filières de l'économie circulaire. Il est désormais impératif qu'en parfaite cohérence avec la position prise devant les sénateurs, le gouvernement aille au bout de cette démarche trop longtemps repoussée.

*Concernant la réouverture d'un cercueil d'une personne décédée à l'étranger et rapatriée dans un cercueil hermétique en vue d'une crémation, Manuel Valls a confirmé que les prescriptions techniques applicables aux cercueils utilisés pour procéder au transport des corps étaient souvent incompatibles avec les appareils de crémation utilisés en France. Toutefois, en dehors de deux conventions internationales, chaque pays fixe librement les conditions d'entrée ou de transit du corps d'une personne décédée sur son territoire. En France, seul le représentant du ministère public peut délivrer, à titre exceptionnel, une autorisation pour réouvrir un cercueil.*

Yves Détraigne a interrogé le ministre de l'intérieur sur la question délicate du **transport d'urnes funéraires** par la poste. Actuellement, le transport d'une

urne par des services postaux ou de messagerie, à l'intérieur du territoire français, est légal et ne nécessite pas de démarches particulières au niveau de la législation funéraire. Toutefois le code civil énonce clairement que "le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort" et que "les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence".

## LYCÉE DE SÉZANNE, SUITE...

Le Recteur de l'académie de Reims vient de répondre à Yves Détraigne concernant la non-ouverture d'une section de Première Sciences et Technologies du Management et de la Gestion (STMG) au lycée de la Fontaine du Vé. Il a indiqué, d'une part, que le nombre d'élèves était insuffisant sur le secteur de Sézanne pour ouvrir une telle section et, d'autre part, que les sections STMG existantes à Romilly-sur-Seine et Epernay nécessitaient que les élèves du sud-ouest marnais viennent conforter leurs effectifs.



En complément du plan national d'action pour l'**avenir des industries de transformation du bois**, présenté par le gouvernement en octobre dernier, le sénateur marnais vient de demander au ministre de l'Agriculture d'entreprendre une action auprès de ses homologues européens afin de prendre des mesures communes pouvant assurer l'approvisionnement des scieries françaises et ainsi sécuriser l'ensemble de la filière bois. En effet, la filière bois française, et plus particulièrement ses scieries, traverse une grave crise d'approvisionnement due notamment à l'augmentation significative des exportations de grumes à l'état brut (dont environ un tiers de la récolte de hêtre et de chêne). Ces exportations entraînent, en outre, une hausse de 20 % à 30 % des prix des grumes et entraîne des pertes de marchés auprès des industries de seconde transformation alors même que la filière bois représente dans son ensemble près de 450 000 emplois en France.

*Le sénateur a assisté à l'assemblée générale des "Loups Blancs" à Brimont association regroupant 9 clubs répartis sur 15 villages du Nord Ouest rémois.*

*Yves Détraigne a passé une journée au tribunal de grande instance de Briey (Meurthe-et-Moselle) à l'invitation du bâtonnier de l'ordre des avocats.*

*Le sénateur était à l'assemblée générale de Cristal Union au moment où le secteur sucrier joue son avenir face à la fin des quotas et la chute sévère et durable du cours mondial du sucre.*

## Reprise des séances publiques au Sénat en avril

projet de loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, projet de loi relatif à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, proposition de loi relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance-vie en déshérence, projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes...